

Partir ou rester ? Les officiers canadiens devant la Conquête anglaise (1760)

Jean-Marie HUILLE

Le 8 septembre 1760 est une date fatidique, celle de la fin de la Nouvelle-France. Ce jour-là, dans Montréal assiégé, le gouverneur général, Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, signa la capitulation imposée par Jeffrey Amherst, le général commandant supérieur des trois armées anglaises arrivées devant la ville. Ce fut un armistice applicable à tout le Canada. Ainsi prenait fin en Amérique la guerre de Sept Ans qui fut, pour les Canadiens, la guerre de la Conquête.

Depuis cinq ans, les Français menaient une belle défense avec peu de moyens : bataillons de troupes de la Terre envoyés de France, compagnies franches de la Marine, miliciens et, pas toujours, guerriers indiens. Parcourant un pays immense, attaquant d'un côté, sur la défensive de l'autre, peu ou pas soutenus par la métropole, ils ont triomphé à Chouagen, au fort William-Henry, à Carillon... Au début de 1758, les Français étaient partout à l'offensive et songeaient à fondre sur la Nouvelle-York.

Et puis, tout bascula. Les Anglais, sous la conduite de l'énergique William Pitt, réagirent, se renforcèrent, entreprirent une attaque méthodique de la colonie, une stratégie sans génie mais efficace. La chute de la forteresse de Louisbourg, dans l'île Royale (1758), leur ouvrit la voie du Saint-Laurent. Ce fut alors un long et épuisant combat de retardement dans lequel s'usèrent nos effectifs, réduits par les pertes, la maladie et, vers la fin, les désertions. Le seul but de ce combat était de conserver au moins un pied en Amérique du Nord en vue de la paix qui se ferait en Europe – un espoir qui sera déçu. Tant d'efforts et de sacrifices pour se retrouver enfermés dans Montréal, à la merci de forces ennemies très supérieures !

Le gouverneur s'était résolu à négocier sans délai pour éviter une inutile effusion de sang et obtenir des garanties pour une population éprouvée. Il les obtint, mais le général Amherst refusa obstinément d'accorder les honneurs de la guerre, prétextant la cruauté des indiens alliés aux Français. En réalité, il ne pardonnait pas aux Français d'avoir tenu si longtemps. C'était insulter ceux qui avaient déployé des trésors de valeur militaire et défendu leur honneur dans un combat inégal. Le général de Lévis avait succédé au marquis de Montcalm tué l'année précédente. Il protesta contre cette humiliation, proposant un ultime combat. Le gouverneur le lui interdit. Au soir du 7 septembre, Lévis, les officiers et les troupes, dans une cérémonie improvisée et lugubre, brûlèrent leurs drapeaux. Beaucoup brisèrent leur mousquet.

Les officiers de l'Armée de terre pouvaient éprouver du soulagement à voir arriver le terme d'un combat interminable et sans espoir et le retour en France. Mais quel était l'état d'esprit des officiers des compagnies franches de la Marine, à peu près tous nés au Canada ? À la rancœur contre l'ennemi qui avait rendu tant d'efforts inutiles et ravagé leur pays, ils ajoutaient la crainte de la servitude.

1. Qui étaient les officiers canadiens ? Pour le comprendre, il faut faire un retour en arrière. La modeste colonie du Canada créée par Champlain en 1608 fut longtemps sans défense ou presque. Il fallait pourtant se méfier des « Sauvages », amis un jour, ennemis le lendemain. D'où l'organisation de milices.

Elles eurent, de 1642 à 1666, à se défendre contre les tribus les plus puissantes, celles des « Cinq Nations iroquoises », aidés par nos rivaux hollandais de Manhatte, New-York pour les Anglais qui les remplacèrent. Ce fut le temps d'incessantes escarmouches, d'attaques subites, de massacres. En 1660, la Nouvelle-France était à deux doigts de sa perte. Enfin, en 1665, le roi décida de faire passer au Canada le régiment de Carignan-Salières, avec mille deux cents hommes. En deux années d'opérations, le danger iroquois fut écarté et le régiment licencié sur place. La colonie n'avait plus de soldats.

Peu à peu, les Iroquois reprirent le sentier de la guerre. En 1683, la Nouvelle-France reçut enfin, à titre permanent cette fois, trois compagnies franches de la Marine de cinquante hommes. En 1687, il y en avait trente. Leur statut définitif, en France et outre-mer, fut fixé par un règlement de 1691. En Nouvelle-France, on les appelait « troupes de la colonie », ce qui ne tirait pas à conséquence, les colonies étant sous l'administration de la Marine. Leur organisation, très décentralisée, s'avéra parfaitement adaptée à leur tâche.

Le personnel reçut un uniforme qui resta à peu près le même jusqu'au bout : justaucorps de drap gris-blanc, revers des manches, veste, culotte et bas bleus, plus tard des guêtres, et tricorne noir, un habillement qui reçut sur le terrain quelques adaptations. Les officiers portaient la même tenue : elle ne différait que par la qualité supérieure du drap de l'habit, un galonnage doré, des bas blancs ou bleus, un hausse-col en service. Plusieurs tableaux des *Ports de France* par Joseph Vernet montrent cet uniforme.

Le nombre et l'effectif des compagnies varièrent au fil du temps en Nouvelle-France. En 1755, à l'entrée en guerre, il y avait quarante compagnies ordinaires et deux d'artillerie. L'effectif était à soixante-cinq – un capitaine, un lieutenant, deux enseignes, deux cadets, sept gradés, un à deux tambours, cinquante soldats – mais il était souvent incomplet. En outre, vingt-six compagnies tenaient garnison dans l'île Royale (Cap-Breton), essentiellement à Louisbourg.

C'était peu : à elles seules, les compagnies franches en Nouvelle-France, renforcées parfois par les milices, tinrent ce vaste pays de 1683 jusqu'en 1755, date de l'arrivée au Canada de troupes de la Terre sous les ordres du baron de Deskaieu, puis du marquis de Montcalm. Une partie de l'effectif était dans les forts et les postes, occupant des points stratégiques dans l'Ouest, jusqu'au Mississipi, à la fois pour contrôler les tribus indiennes et servir de relais au commerce des fourrures. Le reste constituait les garnisons de Québec, Montréal et Trois-Rivières. C'était aussi beaucoup si l'on rapporte l'effectif des troupes à la population du pays, seulement soixante-dix mille âmes à la fin du régime français.

Il était assez aisé de recruter des soldats, de les former au dépôt de l'île de Ré, d'en envoyer chaque année cent à deux cents pour compléter les compagnies. Mais il apparut que les officiers de marine, eux, répugnaient à servir au

Canada où ils resteraient plusieurs années, loin de tout, et seraient oubliés. On commença à recruter sur place des enseignes, puis des « cadets à l'aiguillette ». La proportion d'officiers nés dans la colonie ne cessa d'augmenter. À la fin du régime français, la quasi-totalité des officiers étaient canadiens.

Le Canada vivait sous le régime féodal. Les familles en vue acquirent des concessions et prirent le nom de leurs « fiefs », recevant ou non des lettres d'anoblissement et s'ajoutant à quelques authentiques familles nobles. Les fils de ces familles recherchaient les emplois militaires qui étaient gratuits puisque la vénalité n'existait pas. Leur grade leur donnait une place estimée dans la petite société canadienne, une solde appréciable, divers revenus et des à-côtés parfois importants. En effet, nombre de ces officiers commandaient les forts et les postes de l'Ouest où se faisait le commerce des fourrures, de l'eau-de-vie et autres marchandises. Connaissant bien les tribus indiennes, les négociants et les « coureurs des bois », ils participaient plus ou moins au commerce, vendaient des permis de traite, se faisant des revenus avec la permission tacite des autorités de la colonie. Lorsqu'ils servaient à Québec, Montréal ou Trois-Rivières, ils tenaient le haut du pavé. Ainsi s'est créée au Canada une véritable élite militaire, peu nombreuse mais connue, influente et parfois argentée.

2. Dans la guerre de la Conquête, des officiers furent envoyés en France contre leur gré, par les soins des Anglais. Pour eux, pas de choix. Il s'agit par exemple des officiers de la garnison de Louisbourg. En 1758, après sept semaines de siège, le gouverneur obtint les honneurs de la guerre. Bataillons et compagnies franches furent transportés en France. Pour la première fois un nombre appréciable d'officiers canadiens y arrivait. D'autres les suivirent, en particulier avec la chute de Québec l'année suivante.

On ne leur avait pas demandé leur avis. Ils ne cessaient de regarder vers le Canada. L'heure du choix n'était pas encore venue : nul ne pouvait imaginer la perte de la colonie. Une ultime expédition de secours fut organisée au printemps de 1760 – une odyssée que j'ai évoquée ici même en 2004 en racontant la vie du corsaire malouin Chenard de La Giraudais. Embarquèrent des troupes revenues de Louisbourg, dont les officiers étaient tous volontaires. Le convoi arriva au Canada mais dut se réfugier en rivière de Restigouche. Il fallut suivre la capitulation de Montréal et, de nouveau, ce fut la France.

Parmi les officiers, citons le capitaine François d'Angeac, le plus ancien dans le grade le plus élevé, chevalier de Saint-Louis comme tous ceux que je nommerai ensuite, connaisseur des parages de Terre-Neuve où il était né. On lui trouva un emploi tout indiqué : gouverneur des îles Saint-Pierre-et-Miquelon que le traité de Paris nous attribuait. D'Angeac traversa à nouveau l'Atlantique. Sur ce caillou dénudé de l'île Saint-Pierre, il attira pêcheurs et habitants, anciens de l'île Royale, Acadiens, etc. Nommé brigadier d'infanterie, fatigué par le rude climat, il se retira en 1772 près de Rochefort.

Antoine Denys de Saint-Simon, né à Québec, était un jeune officier réputé pour son courage, un vrai gaillard. Étant en France en 1760, il embarqua avec d'Angeac pour porter le courrier officiel aux autorités repliées à Montréal. Mission brillamment accomplie : il rejoignit Montréal à travers bois en vingt-cinq jours et rentra par la suite tout aussi vite. Avant d'obéir à la capitulation, d'Angeac le détacha avec l'enseigne Grandpré de Niverville pour veiller sur les quelques communautés acadiennes, échappées au « grand dérangement », qui survivaient tant bien que mal. Les Anglais d'Halifax l'apprirent et menacèrent Niverville qui se déroba en allant à Québec pour être envoyé en France.

De Saint-Simon, on ne sait rien, mais, curieusement, c'est sur place que j'ai trouvé sa trace. Passant à Caraquet – qui est un peu la capitale des Acadiens du Nord du Nouveau-Brunswick – j'ai été conduit à un village proche où j'appris que « le capitaine de Saint-Simon » était le héros du pays qui avait pris son nom. Il aurait installé un camp là où le village fut créé et il y aurait passé des mois. Des fouilles venaient de fournir assez de matériel pour confirmer cette histoire ancienne. Actuellement, chaque été, le village fête Saint-Simon, devenu une sorte de Robin des bois.

En fait, ce héros a probablement imité son camarade Niverville, puisqu'on le retrouve en 1762 en France, à Tours. Il fut tiré de son désœuvrement d'une façon inattendue. Bougainville, rentré du Canada en 1760 après y avoir brillamment servi pendant cinq ans, s'était lancé dans la colonisation des îles Malouines et recrutait des gens qu'il avait connus au Canada. Il demanda qu'on lui détachât Saint-Simon. Celui-ci fut un acteur important de l'entreprise. Trois ans après, quand Bougainville dut remettre sa colonie aux Espagnols, Saint-Simon regagna la France. Revenu à Tours, il était nommé capitaine à la légion de Saint-Domingue, passant ensuite au régiment de Port-au-Prince. Très apprécié mais sans relations, il n'alla pas au-delà du grade de major.

Je citerai encore un autre officier, une figure haute en couleurs, lui aussi arrivé contre son gré en France : Louis Jacau de Fiedmont. Né à l'île Royale, cet officier de fortune commandait l'artillerie à Québec lors du siège. Au conseil de guerre réuni pour décider de la conduite à tenir après la bataille sur les plaines d'Abraham, quatorze officiers sur quinze votèrent l'ouverture immédiate de négociations. Fiedmont fut le seul à s'y opposer, proposant de « réduire la ration et pousser la défense de la place jusqu'à la dernière extrémité ». Les participants ne le savaient pas, mais les troupes françaises, après leur déroute, s'étaient ressaisies et revenaient en force sur Québec. Tout s'est joué à un jour près. C'est Fiedmont qui avait raison !

La garnison de Québec fut expédiée en France avec les honneurs de la guerre. Elle pouvait reprendre les armes. Notre artilleur se porta aussitôt volontaire pour revenir avec d'Angeac, embarquant sur l'un des transports, *La Félicité*. Un nom mal choisi : éprouvé par une grosse mer au large des Açores, le navire sombra lentement. Il ne disposait que d'un grand canot ! La suite, nous la connaissons par une lettre de Fiedmont au ministre : il s'est embarqué dans ce canot avec le capitaine du navire, les quatre officiers des troupes, deux soldats et onze hommes d'équipage, abandonnant à leur triste sort soixante-huit soldats, trente-trois hommes d'équipage, les domestiques des officiers : « Ces malheureux ont peut-être prolongé leur vie quelque temps au moyen d'un radeau. Nous espérons pouvoir aller les chercher si nous avions le bonheur de gagner la terre, mais il ne s'est trouvé aucune « voiture » en état d'aller en pleine mer, à l'île de Florès où nous sommes arrivés. »

Ne jugeons pas. Dans les allées et venues qui ont suivi les événements du Canada, il y eut d'autres fortunes de mer et personne ne blâma quiconque. Notre homme, lieutenant-colonel, fut envoyé en Guyane. Commandant en second, il était, trois ans après, gouverneur. Sa robuste santé lui permit de tenir le poste dix-huit ans. Il s'entoura d'officiers canadiens demandés au choix. Se dévouant pour cette pauvre colonie, bien considéré, il fut fait brigadier, puis maréchal de camp. Une belle carrière !

3. Et les officiers qui choisirent de partir de leur plein gré ? Revenons à Montréal et aux sombres journées de septembre 1760. La capitulation avait été préparée à l'avance avec soin : il fallait s'assurer des garanties en attendant une paix encore lointaine. Pour ce qui nous concerne, elle prévoyait le renvoi en France des troupes – avec interdiction de servir pour le reste de la guerre – et la liberté pour les « habitants », c'est-à-dire les personnes nées ou établies au Canada, de quitter la colonie ou d'y rester. Le respect des biens était garanti dans tous les cas. Des clauses qui expliquent la suite.

Les effectifs en cause varient selon les sources. Dans une lettre au ministre de la Guerre, à son arrivée en France, le général de Lévis, commandant supérieur des troupes françaises, indique cent soixante-dix-neuf officiers et mille neuf cent cinquante-trois sous-officiers et soldats de l'Armée de terre le 9 septembre – sans compter deux cent quarante et un hospitalisés et deux cent cinquante-sept hors de Montréal. N'embarquèrent à Québec que de quinze cents à seize cents militaires. Les troupes de la colonie comptaient à Montréal soixante-sept officiers et huit cent quarante-quatre sous-officiers et soldats, des deux bataillons constitués avec les garnisons rassemblées. Ils ne furent pas six cents à embarquer : la différence est faite des déserteurs. La désertion était une faute grave ; mais ces militaires étaient dans le pays depuis plusieurs années, souvent logés chez l'habitant et, l'hiver, six mois durant, excluait toute opération militaire. Ils s'étaient mariés, avaient acquis des biens, exerçaient un petit métier, bref, ils s'étaient « canadienisés ». Devenus des « habitants », la capitulation les autorisait à rester. En France, Lévis insista pour qu'on passât l'éponge.

Faisons un peu de sémantique. J'ai parlé d'officiers canadiens, de colons, d'habitants, mais pas de Canadiens. Ce substantif était peu ou pas employé. On se disait Français, c'est tout. Ce sont les généraux anglais qui lancèrent le terme dans les proclamations adressées à la population et aux miliciens. Leur but était d'opposer les habitants, victimes de la guerre, aux combattants, en grande partie Français de France.

Par un amusant retour des choses, ces habitants s'approprièrent le terme en lui gardant jusqu'à nos jours le sens que les Anglais lui avaient donné. Encore aujourd'hui, pour un Québécois, un Canadien est quelqu'un qui parle français, qui a ses racines dans la Nouvelle-France. Les autres, ceux qui parlent anglais, ce sont des « Anglais ».

Et les officiers canadiens ? Ils pouvaient choisir au grand jour : ou partir et demeurer français en donnant la priorité à leur état d'officier, ou rester en démissionnant et en acceptant la conquête anglaise. Quarante-quatre sur soixante-sept choisirent de partir, soit deux sur trois.

Mais soixante-sept officiers, ce n'est qu'une fraction de l'effectif total. Ont servi au Canada pendant cette guerre soixante-huit compagnies franches, soit de trois cent cinquante à quatre cents officiers et cadets qui eurent à choisir. Je l'ai dit, des officiers, déjà en France, n'avaient encore décidé de leur sort ; d'autres, présents à Montréal, demandaient un délai. Ceux des forts et postes des « pays d'En-Haut » – dans l'Ouest – ne rentrèrent le drapeau aux fleurs de lys qu'en 1761 et il y eut des départs jusqu'en 1765. On peut cependant estimer que la proportion constatée à Québec en octobre 1760 donne une bonne idée du choix fait par l'ensemble.

Les Anglais étaient très pressés de se débarrasser des militaires français et n'acceptèrent qu'avec mauvaise grâce que des officiers canadiens choisissent de rester, même provisoirement. À partir du 15 septembre, l'ensemble des troupes dirigées vers Québec embarquèrent « pour France » sur vingt-deux petits transports militarisés. Il y avait urgence, car l'hiver approchait. Aux militaires s'ajoutaient leurs familles - plus de cinq cents passagers, – des fonctionnaires, des négociants. D'autres civils, y compris des gens de condition modeste, quittèrent sur des navires de commerce. Les transports arrivèrent en majorité à La Rochelle, après quarante jours de mer, fin novembre et début décembre.

Comme les officiers qui arrivèrent en 1758 de Louisbourg, ceux qui venaient de Montréal étaient fatigués, n'avaient que quelques bagages et pas d'autre argent que des lettres de change dont personne ne voulait en France. À défaut d'attache familiale, la plupart quittèrent les ports pour aller, sur l'avis des autorités, en Touraine – Tours, Blois, Loches, etc. Aux difficultés d'adaptation et d'argent s'ajoutèrent la tristesse de la séparation d'avec leur famille et bien des soucis.

4. Quel fut le sort de ceux qui partirent ?

Peu après leur arrivée en France, les compagnies franches de la Marine étaient supprimées d'un trait de plume. Pourquoi ? Les compagnies outre-mer représentaient un fort pourcentage du nombre de ces formations : devant les revers subis et l'interdiction de servir dans le conflit, elles devenaient inutiles. D'autre part, le duc de Choiseul, officier de l'Armée de terre, cumulait les portefeuilles de la Guerre et de la Marine, circonstance éminemment favorable à la suppression de ce qui était, pour l'Armée, une anomalie. L'occasion était belle et les troupes de la Marine furent versées dans l'Armée de terre.

Les conséquences en étaient pénibles pour ces officiers qui perdaient le cadre dans lequel ils avaient servi jusqu'ici. Ils se retrouvaient sans emploi et sans solde. Le ministre fit valoir au roi « l'état fâcheux où ils se trouvent par la privation des biens que la plupart possédaient dans la Colonie ». Un secours – une indemnité représentant cinquante-cinq pour cent de leur solde – fut alloué à partir du 1^{er} janvier 1762... à peine de quoi subsister, à la condition de se regrouper en Touraine. On leur donna un chef, l'un des leurs, le chevalier de Longueuil, le dernier gouverneur de Trois-Rivières.

Les officiers canadiens portaient le poids d'une défaite, car le Canada avait mauvaise presse. On avait tant chanté de *Te Deum* pour des victoires, grandes et petites, que le public n'avait pas pris conscience de l'effort considérable des Britanniques : la perte de Québec puis celle de la colonie surprirent et déçurent vivement. Circonstance aggravante, le Gouvernement royal décida de poursuivre l'intendant de la colonie, le sieur Bigot, et sa « bande » dont les abus, spéculations et détournements étaient de notoriété publique. Des fonctionnaires, des militaires furent, dès leur débarquement, conduits à la Bastille, dont, hélas !, quelques officiers des troupes de la colonie. Le « procès du Canada » fit scandale. Le jugement du 10 décembre 1763 condamna les uns, relaxa les autres...

Un dernier coup frappa ces officiers. Au cours des négociations de paix, le Canada avait été mis en balance avec la Guadeloupe. Les Canadiens continuaient d'espérer que la Nouvelle-France serait restituée à la France comme diverses colonies l'avaient été par le traité d'Aix-la-Chapelle quinze ans avant. Le 10 février 1763, le traité de Paris céda le Canada tout entier à Sa Majesté Britannique. Tout espoir était perdu.

À la conclusion de la paix, on se hâta de régler la situation des officiers canadiens. Beaucoup furent affectés outre-mer dans les régiments coloniaux qui avaient remplacé les compagnies franches. Assez peu furent affectés en France,

notamment dans l'Est et en Corse. On transforma l'indemnité versée en pension de retraite pour ceux qui ne pouvaient ou ne voulaient pas continuer de servir. Quelques-uns repartirent au Canada. La dispersion, jointe à la mortalité élevée sous les climats tropicaux, entraîna une disparition rapide de cette cohorte de militaires qui avaient tenu une place si importante en Nouvelle-France. Le petit groupe constitué en Guyane par le gouverneur de Fiedmont fit perdurer quelque temps la camaraderie d'autrefois. Ceux qui survécurent assez longtemps terminèrent leur carrière avec la Révolution et les prétentions nobiliaires de certains les conduisirent à l'émigration ou à l'échafaud.

En Touraine, à Blois, à Tours, les petites colonies canadiennes, actives dans les années 1760, s'étiolèrent. À la fin du siècle, on ne trouvait plus guère que des veuves qui, par lettres, entretenaient des relations avec leurs cousins du Canada. Dans la région, les familles qui avaient des ascendances canadiennes allaient peu à peu les oublier.

Comme l'a observé un historien canadien, cette élite qui choisit l'exode a voulu poursuivre sa carrière et garder son mode de vie, ce qui donna une multitude de situations individuelles, car la vie militaire est le plus souvent faite d'errance. Au contraire, les Acadiens, presque tous paysans, solidaires dans leur « grand dérangement », sont toujours restés groupés. Aujourd'hui encore, on sait où ils se sont établis, en France en petit nombre, au Canada et en Louisiane en grande majorité. Même s'ils n'ont jamais retrouvé l'Acadie ancienne d'où ils avaient été déportés, les Acadiens ont gardé leur identité.

Pour illustrer le sort des officiers canadiens, j'ajouterai aux trois officiers dont j'ai déjà parlé trois autres, tous aussi remarquables combattants, afin de montrer que des services supérieurs ne suffisent pas à leur valoir une seconde carrière digne d'eux.

Louis Legardeur de Repentigny s'était acquis au Canada un grand renom. Capitaine en 1759, il était à Tours à la fin de 1760. En 1762, le coup de main du capitaine de vaisseau de Ternay sur Saint-Jean de Terre-Neuve ne lui permit même pas de revoir l'Amérique du Nord. Lieutenant-colonel, il commanda le dépôt des troupes coloniales à Saint-Martin-de-Ré. Un peu plus tard, il était colonel et commanda successivement aux Antilles le régiment de l'Amérique, celui de la Guadeloupe et celui de la Martinique. Il combattit à Savannah avec l'amiral d'Estaing en 1779. Après la guerre de l'Indépendance américaine, nommé brigadier, il était gouverneur d'un Sénégal réduit à la petite île de Gorée et en devint le gouverneur. Il ne rentra en France que pour y mourir en 1786, après une deuxième carrière honorable, mais sans l'éclat de la première.

Charles Deschamps de Boishébert, né à Québec, eut d'abord une carrière des plus actives au Canada, se partageant entre l'Ouest – la région des Grands Lacs et celle de l'Ohio – et l'Est, aux confins d'une Acadie devenue anglaise où il protégea de son mieux les Acadiens réfugiés. Après Québec et une dernière apparition en Acadie, il opta pour la France, un peu par prudence car, adepte déterminé de la guérilla, il avait fait trop de misères aux Anglais. Inquiété lors du procès du Canada, mais acquitté, il se consacra à l'installation d'Acadiens en Guyane, sans pouvoir obtenir d'emploi convenable pour lui. Tenait-on sa reconversion pour impossible ? Il n'insista pas et se retira sur les terres de sa femme en Normandie, en pays de Caux, où il vécut jusqu'en 1797.

Joseph Marin de La Malgue, né à Montréal, devint très tôt un grand spécialiste du commerce des fourrures et des dialectes indiens dans la région des Grands Lacs. Il participa brillamment aux opérations de la guerre de Sept Ans à la tête de contingents indiens. Nommé capitaine, il fut fait prisonnier en secourant le fort Niagara en 1759. Parti pour la France en 1760, il fut de nouveau prisonnier dans l'affaire de Saint-Jean de Terre-Neuve déjà évoquée. Faute d'affectation lui convenant, il partit en 1773 comme lieutenant-colonel dans la légion organisée par le comte de Beniofsky pour fonder une colonie sur la côte Est de Madagascar, mais il mourut bientôt des fièvres tropicales.

5. Ceux qui décidèrent de rester au pays n'avaient rien à craindre, sinon l'inconnu du devenir de leur pays. Pourquoi avoir accepté la tutelle anglaise ? La réponse est sans doute multiple. Le premier motif tint sûrement à la situation familiale et patrimoniale, plus importante qu'une carrière militaire, surtout pour des aînés qui avaient hérité ou devaient hériter d'une ou de plusieurs seigneuries et autres biens fonciers.

Il y eut aussi de l'attentisme. La paix paraissait loin, la capitulation comportait des garanties, on verrait ce que serait l'attitude des nouveaux maîtres. Les militaires anglais s'étaient comportés dans la guerre avec brutalité, mais les rapports entre militaires des deux camps avaient été polis. Les troupes anglaises avaient observé une discipline parfaite à la reddition de Montréal. Ceux qui restaient croyaient, eux aussi, à la restitution de la colonie à la France pour peu que la guerre évoluât favorablement en Europe. Subir quelque temps la tutelle anglaise ne serait pas bien terrible.

La légende veut que toute l'élite canadienne ait fui à la Conquête, laissant le peuple sans autre guide que les curés des paroisses... une vue largement erronée ! La proportion de l'élite militaire qui resta ne fut pas négligeable. De plus, des officiers revinrent de France dès la paix signée, car il y eut encore des relations entre la France et le Canada.

Dans quel climat vécurent ces officiers qui n'avaient plus qu'à s'occuper de leurs domaines ? Les trois années du « régime militaire » se passèrent sans heurt, le gouverneur, le général Murray, observant une réserve prudente. Par contre, le Canada étant acquis avec la paix, la proclamation royale du 7 octobre 1763 imposa un système contraignant qui cachait mal l'intention de l'assimiler. Il en résultait un malaise profond.

Au même moment, le chef indien Pontiac leva l'étendard de la révolte dans les tribus de la région des Grands Lacs au nom de leur fidélité au roi de France. Les indiens n'acceptaient pas notre abandon. L'affaire était sérieuse. Sachant comment les Français avaient mené les affaires indiennes, les Anglais levèrent cinq compagnies de Canadiens sous le commandement d'un ancien des troupes de la Marine. C'était un subterfuge pour montrer aux indiens que les Français n'étaient plus avec eux. Ils se soumièrent. Le résultat pour les Canadiens fut que les Anglais se firent moins méfiants à leur égard.

Murray et son successeur Carleton réalisèrent vite qu'une colonie si profondément marquée par ses origines et son histoire devait être traitée autrement : il fallait inventer quelque chose d'inédit. Un événement majeur changea la donne : les colonies américaines s'agitaient, créant un grave danger pour le Canada. C'est pourquoi fut élaboré à Westminster l'Acte de Québec de juin 1774. Ce texte d'inspiration libérale fut bien reçu par les Canadiens. Ajoutons cependant que, si la situation des Canadiens s'améliorait nettement, les Anglais avaient déjà bien en mains tous les leviers de commande dans les domaines politique, financier, commercial et, bien sûr, militaire.

La guerre d'Indépendance américaine éclata. Les Américains envahirent le Canada en 1775, prenant Montréal, échouant de peu devant Québec. Le peuple avait de la sympathie pour leur cause. Peu de Canadiens prirent les armes,

mais beaucoup s'agitèrent et aidèrent les envahisseurs. Pourtant, le pays ne bascula pas dans l'aventure, l'agitation fut contenue. Le clergé et les seigneurs – parmi eux les anciens officiers français – prirent fermement position contre les Américains, assurant les autorités de leur fidélité.

Prendre position ne suffisait pas. L'atavisme parlait. Ces officiers voulurent, quinze ans après, retrouver un emploi militaire dans un corps permanent et faire valoir une expérience bien supérieure à celle des Anglais. Mais on ne leur proposa qu'un statut temporaire de volontaires qui déçut. Le soutien de la France aux Insurgents renouvela la méfiance des autorités à l'égard des Canadiens.

Devant ces fortes réticences, des officiers parmi les plus connus se firent attribuer des emplois dans les affaires indiennes, retrouvant des tribus qui ne les avaient pas oubliés. Ayant recruté des partis, ils servirent les Anglais en allant « à la découverte » ou en portant du courrier. Les capitaines Luc de La Corne Saint-Luc, Claude-Nicolas de Lorimier, Charles-Michel Mouet de Langlade et d'autres guerroyèrent à leur façon et obtinrent ensuite des emplois d'interprètes de langues indiennes, d'agents dans les postes de l'Ouest, de surintendants des affaires indiennes.

Des officiers agirent autrement. Jean-Baptiste de Rigauville avait commandé dans l'affaire de Pontiac : il improvisa une défense avec des miliciens. Pris par les Américains, il mourut en prison. Certains encadrèrent trois compagnies canadiennes dans l'expédition du général Burgoyne qui s'acheva en déroute à Saratoga en octobre 1777, ou encore furent recrutés comme aides de camp du gouverneur... Tout cela n'allait pas loin.

En fait, l'armée anglaise ne pouvait guère les accueillir : la langue, l'organisation compliquée de l'armée, ses usages très particuliers, la jalousie des officiers anglais pour qui l'armée était une chasse gardée, tout faisait obstacle. La modeste participation des Canadiens témoigna au moins de leur loyauté et leur valut un peu de considération.

Dix ans plus tard, quand un nouveau conflit éclata, les Anglais n'avaient toujours pas de troupes coloniales. Pour recruter des Canadiens, on créa le Royal Canadian Volunteers, un débouché pour les fils des anciens du régime français. Cela dura six ans. Pendant la guerre anglo-américaine de 1812-1814, des Canadiens entrèrent dans le Canadian Fencible Regiment of Infantry et dans la « milice d'élite et incorporée », sorte de super-milice. Ces formations, en marge de l'armée régulière, furent vite dissoutes.

Il n'y eut que cinq familles canadiennes à entrer dans l'armée régulière britannique, grâce aux circonstances et à de puissants patronages. La rareté de ces cas confirme que le désir des anciens officiers de reprendre leur carrière militaire ne fut pratiquement jamais satisfait. Ainsi s'est dissoute l'ancienne élite militaire restée au Canada.

6. Le choix fait ne fut pas toujours définitif. Certains se ravisèrent. Ces retours de France vers le Canada se produisirent surtout à la conclusion de la paix, mais aussi jusqu'à la fin du siècle. Dans l'autre sens, on ne peut parler que de décisions tardives. Il n'est pas aisé décrire les situations très diverses qui conduisirent à changer d'avis.

Ceux qui, à Montréal, décidèrent de partir, le firent afin de rester français et de poursuivre la carrière qui avait été toute leur vie jusqu'ici. Or, après la période d'attente, l'offre des autorités françaises en déçut plus d'un qui n'obtinrent pas le reclassement espéré dans un régiment. À quelques-uns, on ne proposa que la retraite : ils n'avaient pas fait tant de sacrifices pour recevoir une aussi maigre compensation ! Ceux qui avaient encore des biens là-bas rentrèrent sans tambour ni trompette.

Les séparations familiales furent aussi un motif puissant de retour. Des familles avaient été coupées en deux par l'exode. Des frères avaient pris des options différentes. Pire, dans la précipitation du départ, des officiers avaient laissé femme et enfants. Fallait-il aller les retrouver au pays ou bien les faire venir à grands frais ? Des enfants, arrivés jeunes ou même nés en France, ne ratifièrent pas toujours le choix de leurs parents.

Ces retours sont une collection de cas les plus divers. Ainsi, le capitaine de La Corne Saint-Luc, un personnage connu de tous, partit en octobre 1761 avec cent quarante passagers – dont quatre-vingt-dix-sept militaires – sur le transport *Augustus*. Ce navire fut jeté à la côte en sortant du golfe du Saint-Laurent. Il n'y eut que sept rescapés dont La Corne. Cet homme de cinquante ans, malgré l'hiver, sans vivres ni moyen de transport, secourut ses compagnons et marcha sur des centaines de lieues pour atteindre Québec après mille souffrances. Une telle épreuve, on le comprend, le décida à refaire sa vie au Canada.

Autre exemple, Eustache-Marie Juchereau-Duchesnay opta pour la France, alors que son frère restait au Canada et poursuivit sa carrière d'officier d'artillerie. En 1792, lieutenant-colonel et inspecteur de la manufacture d'armes de Charleville, il exécuta un ordre d'expédition d'armement, ce qui relevait de la routine. Hélas !, dans le climat d'excitation résultant de l'approche des armées prussiennes, une folle rumeur l'accusa de trahison. Il fut lynché par la populace qui l'acheva en lui coupant la tête. Après un tel crime, son fils, Antoine-Pierre, né en France, quitta la France pour l'Angleterre – qui n'avait pas encore déclaré la guerre – afin de s'instruire comme ingénieur. Il rejoignit ensuite la Canada et servit au Royal Canadian Volunteers. Ce fut un retour par procuration.

Un dernier exemple, celui des Chaussegros de Léry. La famille avait été fondée par un Toulonnais, Gaspard-Joseph, qui fut pendant quarante ans l'ingénieur en chef de la colonie. Son fils Joseph-Gaspard fit carrière dans les troupes de la colonie. Arrivé en France, il n'accepta pas l'offre qui lui fut faite et revint au Canada s'occuper de ses propriétés. Mais ses quatre fils tentèrent une carrière militaire en France. Une réussite pour le premier, qui fut général de division et commanda le Génie de la Grande Armée en 1812. Et pour le dernier qui, grâce à son frère, devint colonel du Génie. Les deux autres souffrirent de la Révolution, émigrèrent, errèrent en Europe et partirent au Canada.

Quelle conclusion donner à ces péripéties ? Les officiers canadiens voulaient tous poursuivre leur carrière militaire. Ceux qui sont partis n'ont pas vraiment accompli leur destin dans un empire colonial très diminué. Dispersés, ils ont perdu leur identité dans l'institution militaire française.

Au Canada, la politique anglaise et l'institution militaire britannique ont mis assez d'obstacles à ceux qui étaient restés pour décourager leurs tentatives de reprendre le métier militaire. À partir de 1760, la classe militaire a été exclusivement anglaise, assurant à l'Angleterre une société canadienne soumise et veillant, le moment venu, à l'établissement d'un état fédéral à majorité anglaise. Pour les Canadiens français, l'armée a toujours été « l'armée de l'autre » puisque la tradition militaire de la Nouvelle-France n'a pu se greffer à l'institution militaire. Ceci explique bien des événements.

Lorsque les Canadiens français se sont insurgés en 1837-1838, il leur a manqué un chef capable de commander un mouvement armé : ils ont été écrasés en quelques jours. Il y eut bien quelques efforts au début du xx^e siècle pour

accueillir les Canadiens français dans des formations qui leur étaient propres : c'était un acte politique et rien d'autre. Il n'a pas empêché les Canadiens français de protester véhémentement, sans succès bien sûr, lorsque, pendant la première guerre mondiale, le gouvernement entendit promulguer la conscription. Ils ne comprenaient pas qu'on la leur imposât après les avoir tenus depuis un siècle et demi à l'écart de la défense de leur pays. Et ce qui se passe au Québec depuis les années 1960 donne matière à réflexion.

Les Canadiens français n'oublient pas pour autant leurs ancêtres qui ont illustré en Amérique la valeur française. Je m'en souviens, moi aussi, avec une préférence pour ce héros modeste que célèbrent de braves gens dans un petit village, quelque part dans les provinces maritimes. À cinquante ans, Antoine Denys de Saint-Simon sert depuis dix-sept ans sous le climat tropical de Saint-Domingue. Au début de juin 1785, il est malade et gît en proie à une fièvre plus forte que les autres. Il a froid et grelotte. Dans son délire, il marche dans la forêt canadienne, malgré l'hiver, dans une poudrerie comme il en a rarement vu. Il grelotte, mais la neige tourbillonnante lui donne un instant de bonheur car il retrouve, enfin, le pays dont il a rêvé si souvent depuis qu'il l'a quitté. Il ne regrette pas la vie qui s'en va, car, en vérité, il meurt d'une maladie dont un exilé ne guérit jamais : elle s'appelle « nostalgie ».

Sources

Archives des colonies au CAOM d'Aix-en-Provence, série D « Troupes et personnel civil » (sous-séries D2c et D2d) et série E « Personnel colonial ancien » : dossiers individuels.

Bibliographie

Dictionnaire biographique du Canada, volumes III et IV, Québec, Presses de l'université Laval, 1974 et 1980, avec les notices biographiques des officiers cités ci-dessus. Voir aussi dans tome III l'étude « Les forces armées françaises en Amérique du Nord pendant la guerre de Sept Ans » : cet ouvrage est une source essentielle d'informations.

La Nouvelle-France 1713-1760, Montréal, Guérin, 1985. Recueil de documents. Cf. pages 39-57 : journal des campagnes du chevalier de Lévis et capitulation de Montréal.

« Mémoire du Canada », attribué au sieur de Courville, dans *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1924-1925*, Proulx, 1925. Cf. pages 179-190 : circonstances et texte de la capitulation, départ pour la France.

AUBERT DE GASPE (Ph.), *Les Anciens Canadiens*, Québec, bibliothèque québécoise, 1988, réédition de 1863. Cf. le chapitre XV, « Le naufrage de l'*Augustus* », page 275 et notes page 419.

BODIN (colonel J.), *L'Histoire extraordinaire des soldats de la Nouvelle-France*, Saintes, OCA Communication, 1993. Ouvrage illustré de nombreux documents, aquarelles, etc.

BONNAULT (Ch. de), *Histoire du Canada français*, Paris, PUF, 1950. Cf. page 305.

CHARTRAND (R.), *Le Patrimoine militaire canadien*, tome 1, Montréal, Art global, 1993. Cf. pages 83-86, 143-144, 217, sur les compagnies franches et les officiers.

DUSSIEUX (Louis), *Le Canada sous la domination française*, 3/ Paris, Victor Lecoffre, 1883. Cf. pages 186-188, 224, 281 et pièces justificatives aux pages 335-345.

FREGAULT (G.), *Histoire de la Nouvelle-France*, tome IX « La guerre de la Conquête 1754-1760 », Montréal, Fides, 1975. Cf. pages 389-459 ainsi que sources et bibliographie.

FREGAULT (G.), *François Bigot, administrateur français*, Montréal, Guérin, 1994 (réédition de 1948).

KERALLAIN (R. de), *La Jeunesse de Bougainville et la guerre de Sept Ans*, Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupelet-Gouverneur, 1896. Cf. pages 176-177.

KNOX (Captain J., officier irlandais de l'armée britannique), *The Journal of the campaigns in North America*, volume II, New-York, Greenwood Press, 1968 (réédition de 1769 et de 1914). Cf. pages 559-590, capitulation de Montréal, décompte des effectifs.

LARIN (R.), « Les Canadiens passés en France à la Conquête (1754-1770) » in *Mémoires de Nouvelle-France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, page 145.

LEGAULT (R.), *Une élite en déroute. Les militaires canadiens après la Conquête*, Outremont, Athéna éditions, 2002. Cette étude traite surtout des officiers restés au Canada.

POUCHOT (P., ancien officier du régiment de Béarn), *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale*, Sillery (Québec), Septentrion, 2003 (réédition de 1781). Cf. page 174.